

# **Règlement Cyclo Gravel/VTT - 8 mars 2026 – MERVILLE FRANCEVILLE PLAGE**

## **Article 1 : Présentation de la course**

La Cyclo Gravel/VTT de la Batterie de Merville est une cyclosportive type randonnée à vélo. Deux boucles sont proposées par l'organisateur empruntant en grande majorité des chemins.

Le participant pourra réaliser chaque boucle dans l'ordre qu'il souhaite.

Il s'agit d'une randonnée sans chronométrage ni classement.

## **Article 2 : Organisateurs**

Cette épreuve est organisée par le club « Côte Fleurie Triathlon », association loi 1901, dont le siège social se trouve au 5 avenue d'Evreux, 14810 Merville Franceville Plage

## **Article 3 : Date de la course**

Cette randonnée cycliste se déroule le dimanche 8 mars 2026. Les départs s'échelonneront entre 7h45 et 8h30.

## **Article 4 : Lieu de la course**

Le départ et l'arrivée de la randonnée cycliste se situent sur le site et musée de la Batterie de Merville, 14810 MERVILLE FRANCEVILLE PLAGE.

## **Article 5 : Conditions de participation**

### **5.1. Âge minimum**

L'inscription est ouverte uniquement aux participants majeurs.

### **5.2. Inscription / tarification**

Le nombre de participants est limité à :

**50** participants

L'inscription se fait exclusivement par Internet, via la plateforme d'inscription de la FFTRI, à partir du 15/12/2025 et jusqu'au 5 mars 2026, dans la limite des places disponibles.

Le tarif d'inscription à la course est fixé à : **8€** (hors frais de fonctionnement de plateforme)

### **5.3. Annulation de l'inscription**

Aucun remboursement ne sera possible, quelle qu'en soit la raison de la part des participants.

L'organisateur se réserve le droit d'annuler à tout moment la course en cas d'intempéries, d'obligations préfectorales, de force majeure. Cette annulation ne pourra donner lieu à aucun remboursement.

### **5.4. Balisage du parcours / Trace GPX**

Il n'y aura pas de balisage sur le parcours. Les traces format **.GPX** seront fournis par l'organisateur.

### **5.5. Types de vélos autorisés**

Les VTT, Gravel et vélo à assistance électrique sont autorisés.

## **Règlement Cyclo Gravel/VTT - 8 mars 2026 – MERVILLE FRANCEVILLE PLAGE**

### **En participant, je m'engage à :**

- ✓ Porter un casque (jugulaire fermée) tout au long de la randonnée
- ✓ Disposer d'un éclairage réglementaire à l'arrière et d'un dispositif réfléchissant
- ✓ Prévoir un accessoire de réparation de mon vélo en cas de crevaison ou petites casses
- ✓ Prévoir de quoi être autonome au niveau de son alimentation. (L'organisation proposera un ravito à la fin de chaque boucle, mais aucun ravitaillement ne sera proposé sur les boucles).
- ✓ Respecter le code de la route, et les usagers rencontrés sur le parcours
- ✓ Respecter l'environnement, et les chemins parcourus
- ✓ Adopter un esprit sportif, fair-play et d'entraide s'il détecte un autre participant en difficulté

Le participant certifie être couvert par une assurance individuelle couvrant la pratique sportive en extérieur ainsi qu'une assurance responsabilité civile.

Le participant déclare dégager l'association Côte Fleurie Triathlon de toute responsabilité en cas d'accident de toute nature que ce soit et renonce à toute action à son encontre.